

Mémoire vivante

Louis Cormenin, député de l'Ain

En ce début de campagne électorale présidentielle, on ne sait pas assez sans doute que c'est un ancien et bref député de l'Ain, Louis Cormenin, qui fut à l'origine du suffrage universel en 1848. Et donc de la première élection du président de la République au suffrage universel. Le journaliste bressan Jean-Jacques Coltice vient de lui consacrer un ouvrage, aux éditions de l'Harmattan, qui arrive fort à propos.

Cormenin n'était pas né dans le département, mais à Paris en 1788. De son vrai nom Louis-Marie de Lahaye de Cormenin, fils d'un chevalier, lieutenant général de l'Amirauté puis maître de la Chambre des comptes. Au départ Louis Marie sera poète pour le plaisir et avocat pour tous les jours. Ce qui valait mieux, vu la qualité de ses vers :

« Ô fontaine sacrée, ô toi qui me vis naître

Nymphes de ce beau lieu

Il faut nous séparer et je te dis peut-être

Un éternel adieu. »

Mais quelquefois, l'utile vient rencontrer l'agréable et Napoléon I^{er}, charmé par une ode à lui destinée, le nomme auditeur au conseil d'Etat qu'il vient de créer. Il a 22 ans et il va bientôt être reconnu comme le meilleur technicien du droit administratif.

Il fait « acte d'adhésion au régime impérial ». On ne le ferait à moins. Mais il fera aussi allégeance à Louis XVIII, puis à Napoléon quand il revient, puis de nouveau à Louis XVIII, puis à Charles X, qui le fera vicomte. Pourquoi, demande Coltice, « après avoir écrit le Code civil, sous l'empereur, n'offrirait-il pas à la monarchie constitutionnelle un système de contrôle sur les actes administratifs ? » En réalité, il est l'un des tout premiers à penser le fonctionnaire moderne, à détacher l'homme du service. Il ne

situe pas à l'époque son action dans le champ politique : il publie en 1822 un traité de droit administratif qui sera réédité cinq fois.

Des pamphlets tirés à 40 000 exemplaires

Oui, mais un peu comme les « énarques » d'aujourd'hui, arrive un moment où il est tenté par la politique. Il est élu député du Loiret en 1828 mais reste observateur quand éclate la révolution de juillet 1830 : réflexe de fonctionnaire neutre. Le 12 août, il démissionne : « Je n'ai point reçu du peuple un mandat constituant. (...) Je suis absolument sans pouvoir pour faire un roi, une charte, un serment ». Toujours le fonctionnaire légaliste. Sollicité par d'autres élus de l'Ain, il se présente aux élections dans ce département où il est élu le 30 octobre. A une époque où les candidatures multiples sont autorisées, il est élu à Pont-de-Vaux et Belley et choisit le Bugey. Il n'oublie pas ses combats antérieurs et fait voter en mars 1831 une loi interdisant le cumul. Or Cormenin est affligé d'un handicap important pour un député : il est bègue. « Puisqu'il n'est pas orateur, dit Coltice, il sera pamphlétaire. (...) Certain de n'être pas entendu à la tribune, il choisit l'écrit pour dénoncer et expliquer. » Il signe Timon, du nom du philosophe grec. Il dénonce les scandales de la Cour : les dépenses royales, l'éducation payante, le poids des impôts, etc... En 1831, les *Lettres*

sur la liste civile (vingt-cinq éditions en dix ans) contribuèrent à faire réduire à 12 millions la liste civile de Louis-Philippe, pour laquelle le gouvernement avait demandé 18 millions, en jetant le ridicule sur la royauté bourgeoise dans un style incisif et pittoresque. Rapidement il remporte un succès sans précédent : un de ses pamphlets sera tiré à 40 000 exemplaires et fera l'objet de 40 éditions.

Un « fou » de la démocratie mais un prophète du suffrage universel

Or après une période où il est reçu triomphalement à Belley, Nantua, Gex et Bourg, les choses tournent mal, on le trouve trop radical et dans l'Ain conservateur il est battu aux élections de 1834 et part se faire élire dans l'Yonne.

La Révolution de 1848 va changer une fois de plus le cours de sa vie. Le 17 mai, il est élu président de la commission chargée du projet de constitution, devant Tocqueville, Lamennais et Odilon Barrot : ses collègues se souvenaient de Timon... Première grande décision : le suffrage universel remplace le suffrage censitaire. Il obtient que les domestiques et les militaires puissent voter ; mais il échoue avec les femmes, lui qui avait écrit dès 1834 : « Au Canada, les dames ont le droit de suffrage aussi bien que leur mari. ». Il invente les circonscriptions législatives, qu'on appelle des

Jean-Jacques COLTICE

CORMENIN,
APÔTRE DU SUFFRAGE UNIVERSEL
1848. La république en marche vers la démocratie



Cormenin, apôtre du suffrage universel, 1848, la République en marche vers la démocratie, Jean-Jacques Coltice, Ed. L'Harmattan, 148 p, 15,5 €

« cases », où sont répartis les neuf millions d'électeurs – il n'y en avait jusque-là que 250 000. Il mène les travaux à la baguette, ce qui déplaît fortement à Tocqueville et Barrot, qui s'en plaignent amèrement, l'accusant de jouer les apprentis sorciers. De fait l'élection du président de la République au suffrage universel dès l'aube d'une démocratie encore fragile en précipitera la chute deux ans plus tard. Adieu Timon, il s'enferme dans une bouderie silencieuse. Entré au conseil d'Etat par la grâce de Napoléon I^{er}, il acceptera d'y être nommé de nouveau par le neveu.

Fonctionnaire d'abord. Certes. Mais, comme conclut Coltice, « sorte de fou de la démocratie que la République a tiré des salons décadent de l'aristocratie pour en faire un prophète sacrifié du suffrage universel dont il contribua à la naissance. »

Alain Eck

RCF
LYON FOURVIERE
88.4 FM

Les fréquences RCF :

- 88.3 FM Roanne
- 88.4 FM Lyon
- 91.7 FM Villefranche
- 94.7 FM Saint-Etienne
- 95.1 FM Tarare
- 95.9 FM Bourgoin-Jallieu
- 101.7 FM Sainte-Foy